



REGLEMENT INTERIEUR

Nous vous invitons à prendre connaissance de notre règlement intérieur.
Merci d'en respecter les règles afin que vos enfants puissent s'amuser dans un environnement agréable et sécurisé.

1- ACCES

- Toute personne désirant entrer dans le parc doit s'acquitter des droits d'entrée en vigueur.
- Seuls les enfants accompagnés d'un adulte pourront être admis dans le parc, et seuls des adultes accompagnés d'enfants (de 0 à 12ans) pourront être admis dans le parc.
- Tout enfant présent dans le parc doit être sous la responsabilité et la surveillance d'un adulte.
- Pour des raisons d'hygiène, l'accès aux jeux ne peut se faire qu'en **chaussettes**. Les enfants et les accompagnateurs sont tenus de déposer leurs chaussures à l'accueil dans les casiers de consigne remis par les équipiers. Des chaussettes sont disponibles à l'accueil si nécessaire.
- Boissons et aliments d'origine extérieure interdits dans l'enceinte du parc, un espace snack est mis à votre disposition. Seuls les aliments pour bébés peuvent provenir de l'extérieur.
- Nos amis les animaux ne sont pas acceptés dans le parc par mesure d'hygiène.
- Interdiction de fumer.

2 - UTILISATION DES JEUX et STRUCTURES

- Les enfants sont sous l'entière responsabilité et surveillance des adultes accompagnateurs. La Direction décline toute responsabilité, en cas de dommage ou accident.
- Un enfant ne peut être laissé seul dans le parc, il doit toujours être sous la surveillance d'un accompagnateur.
- L'adulte accompagnateur est chargé d'informer l'enfant des diverses consignes de sécurité et de les lui faire respecter ; ainsi que de veiller au bon comportement général des enfants dont il a la responsabilité.
- Les structures de jeux sont exclusivement réservées aux enfants de 0 à 12 ans. L'âge et la capacité indiqués sur chaque structure de jeux doivent être respectés.

- Des espaces de jeux spécifiques sont réservés aux plus jeunes (0 à 3 ans).
- Dans le cas où un enfant se trouverait en difficulté à l'intérieur d'une structure, l'accompagnateur responsable devra prévenir pour intervention.
- Pour des raisons de sécurité, il est interdit de courir dans l'espace détente parents.
- Il est interdit de grimper aux filets, d'emporter les jeux mobiles (mini motos) dans la structure, de descendre les toboggans à reculons ou de les **remonter à l'envers**.
- Les parents sont priés de veiller au comportement correct de leurs enfants et d'éviter les violences, incivilités ou comportement perturbant le bon fonctionnement du parc.
- En cas de forte fréquentation, pour des raisons de sécurité et pour le bien être de tous, la Direction peut différer voire refuser l'entrée.
- Toute entrée dans le parc entraîne obligatoirement l'acceptation du présent règlement.
- En cas de non respect, l'accès au parc vous sera interdit ; et en cas de dégradation, des dédommagements pourront vous être demandés.

3- HYGIENE ET SECURITE

- Les parents peuvent accompagner les enfants dans le parc à la condition de retirer leurs chaussures et de porter des chaussettes ou bas.
- Toute boisson ou nourriture est interdite à l'intérieur des structures de jeux.
- Tous objets pouvant présenter un risque de blessure (lunettes, bijoux, ceintures, écharpes et foulards, pinces à cheveux, ainsi que tous vêtements comportant des sangles, lacets, cordons ou capuches, les couteaux de poche et briquets) sont interdits à l'intérieur des structures de jeux.
- Toute dégradation faite aux jeux ou structures par un enfant ou adulte sera sous l'entière responsabilité de l'adulte accompagnant et pourra amener à des poursuites.
- Pour des raisons évidentes de sécurité, il est strictement interdit de grimper sur les filets extérieurs des structures, de monter ou descendre les toboggans en sens inverse, d'emporter les jeux mobiles (mini motos, legos) dans les structures.
- Lors d'un anniversaire, la présence en permanence d'un parent ou adulte responsable est obligatoire.
- L'ensemble des enfants invités pour l'anniversaire sont sous la responsabilité de l'adulte (ou des adultes) accompagnant(s).

Cap Pirate décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration des objets laissés dans l'ensemble de l'établissement. La Direction se réserve le droit d'exclure immédiatement et sans indemnité toute personne ne se conformant pas à ce règlement.

Merci pour votre attention, et bon séjour chez les Pirates du Cap' !